

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 468

présenté par
M. Rogemont
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 32**État B****Mission "Culture"**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	5 000 000
Création	5 000 000	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les crédits du programme « Création » de la mission « Culture » (action n° 1 « Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant ») de 5 millions d'€ et à réduire, du même montant, les crédits de subventions pour charge de service public du programme « Patrimoines » (action n° 3 « Patrimoine des musées de France »).

Il s'agit de rétablir des crédits qui vont être prélevés sur le budget du ministère de la culture pour financer le très contesté et très contestable Musée de l'Histoire de France. Le groupe SRC s'interroge sur l'utilité de ce musée dont les fondements politique et même idéologique peuvent être interrogés. L'installation d'une maison de l'Histoire de France sur le site des Archives nationales, témoignage de notre Histoire, a en effet déclenché l'ire des historiens.

Les 5 millions d'€ ainsi dégagés permettrait de recréer le fonds de soutien à la création et à la diffusion, créé en 2009 et supprimé en 2010 (il était doté de 5 millions d'€).